CENTRES D'HÉBERGEMENT : LE PUBLIC VIEILLIT, LES MOYENS DOIVENT SUIVRE

De plus en plus de personnes restent hébergées pendant de longues périodes. Certaines vieillissent au sein même des établissements, avec des besoins croissants en matière de santé, de mobilité, d'autonomie et d'accompagnement quotidien.

À cela s'ajoutent des situations administratives parfois extrêmement complexes : absence de documents d'identité, difficultés d'établissement de l'état civil, absence ou renouvellement difficile d'un titre de séjour, droits non ouverts ou parcours administratif bloqué.

DES PARCOURS QUI N'AVANCENT PLUS

Lorsque la situation administrative ne permet pas l'accès au logement, à certains dispositifs sociaux ou à une orientation adaptée, les personnes restent durablement dans les centres d'hébergement.

Les conséquences sont concrètes :
- Durées d'hébergement de plus en plus longues ;
- Diminution des possibilités de sortie ;
- Places qui ne se libèrent plus ;
- Augmentation des situations de perte d'autonomie ;
- Accompagnements administratifs toujours plus complexes ;
- Equipes confrontées à des problématiques sanitaires et sociales pour lesquelles les structures n'ont pas toujours été pensées.

LES AGENTS NE PEUVENT PAS COMPENSER SEULS LES BLOCAGES DU SYSTÈME

Travailleurs sociaux, agents d'accueil, personnels administratifs, agents de restauration, personnels techniques et encadrants doivent gérer des situations de plus en plus lourdes, alors que les moyens humains et les compétences disponibles n'évoluent pas toujours avec les besoins.

L'UNSA demande :

1. Un état des lieux précis
Recenser dans les centres les situations de personnes durablement hébergées, les motifs de blocage et les besoins liés au vieillissement et à la perte d'autonomie.

2. Un accompagnement administratif renforcé
Mettre à disposition des équipes une véritable expertise concernant les démarches complexes : identité, état civil, séjour, ouverture et maintien des droits.

3. Des solutions adaptées aux personnes vieillissantes
Développer des passerelles entre hébergement, santé, autonomie et structures médico-sociales afin d'éviter les situations sans solution.

4. Des moyens humains adaptés
Les effectifs doivent tenir compte non seulement du nombre de personnes accueillies, mais aussi de la complexité réelle des accompagnements.

5. Une véritable coordination Ville – État – partenaires
Les difficultés administratives dépassent souvent les compétences d'un établissement. Les professionnels doivent disposer d'interlocuteurs identifiés et de circuits permettant de débloquer les situations.

L'UNSA demande une politique d'hébergement qui anticipe le vieillissement des publics, sécurise les parcours et donne enfin aux agents les moyens d'accomplir leurs missions.

ACCOMPAGNER DIGNEMENT LES PERSONNES, C'EST AUSSI PROTÉGER LES PROFESSIONNELS.

10-09-2026